

## **Contrats Ajustavie – Aidez les Clients à comprendre la révision du tarif**

Le contrat Vie entière Ajustavie est un produit vie entière sans participation établi par la Sun Life de 1983 à 1994. Les primes, le capital-décès (garantie au décès), les valeurs de rachat et l'assurance libérée réduite sont rajustés tous les trois ans, à l'anniversaire triennal du contrat (3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> anniversaire, etc.).

Nous avons déterminé que certains contrats devaient être rajustés en raison, principalement, de la faiblesse prolongée des taux d'intérêt et de l'évolution des taux de mortalité.

À compter de septembre 2019, et pendant les trois prochaines années, nous enverrons des lettres à tous les propriétaires d'un contrat Vie entière Ajustavie :

- Tous les Clients dont le contrat est rajusté pourront augmenter leurs primes ou réduire leur capital-décès pour conserver leurs primes actuelles. S'ils ne communiquent pas avec nous, nous effectuerons le changement selon l'option choisie lors de la dernière révision.
- Nous réduirons le capital-décès de la plupart des Clients qui auront choisi l'assurance libérée réduite.
- Pour certains Clients, il n'y aura aucun changement. Nous les informerons des valeurs de leur contrat pour les trois prochaines années.

## **Contrat libéré à 100 ans**

Nous avons pris la décision de libérer entièrement ces contrats à l'anniversaire du contrat qui suit le 100<sup>e</sup> anniversaire de naissance de l'assuré. De plus, nous n'apporterons plus de changements défavorables au capital-décès après cette date. Les Clients en seront informés dans la lettre qui leur sera envoyée.

Nous enverrons les lettres 60 jours avant l'anniversaire du contrat pour que les Clients aient suffisamment de temps pour prendre une décision. Les changements entreront en vigueur à l'anniversaire triennal des contrats entre le 1<sup>er</sup> novembre 2019 et le 31 octobre 2022.

Veuillez communiquer avec ces Clients pour les aider à prendre une décision en fonction de leurs besoins d'assurance. Vous recevrez une liste des contrats touchés avant l'envoi de la première lettre. Vous trouverez les lettres aux Clients dans la Centrale des activités. Nous les ajouterons à mesure que nous les enverrons par la poste.

**Renseignements :** [lifeproduct@sunlife.com](mailto:lifeproduct@sunlife.com)